



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets
Conseil d'administration du Fonds
des Nations Unies pour l'enfance**

Distr. générale
22 juillet 2011
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2011
New York, 6-9 septembre 2011
Point 7 de l'ordre du jour provisoire
FNUAP – Programmes de pays et questions connexes

**Projet de descriptif de programme commun de pays
pour le Vietnam, 2012-2016**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	2
II. Analyse de la situation	2
III. Enseignements tirés de la coopération passée	5
IV. Programme proposé	7
V. Gestion du programme, suivi et évaluation	10
Annexes	
I. Cadre de résultats et d'allocation de ressources du PNUD pour le Viet Nam	12
II. Cadre de résultats et d'allocation de ressources du FNUAP pour le Viet Nam	17
III. Tableau récapitulatif des résultats, 2012-2016, incluant le budget indicatif	22



I. Introduction

1. Pour le cycle de programmation 2006-2011, le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF (ci-après dénommés les trois organisations) ont élaboré des descriptifs de programme de pays distincts, s'appuyant sur les plans d'action pour la mise en œuvre des programmes de pays par chaque organisation. Cependant, en ce qui concerne le cycle de programmation 2012-2016, les trois organisations et le Gouvernement vietnamien ont formulé un descriptif de programme commun de pays, conformément à l'initiative « Unis dans l'action ». Cette initiative a été prise pour rendre les programmes plus efficaces avec une meilleure harmonisation et une simplification des procédures. Le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF vont ainsi soumettre un unique descriptif de programme commun de pays à leurs Conseils d'administration respectifs pour le cycle de programmation 2012-2016.

2. Le descriptif de programme commun de pays s'alignera intégralement sur le plan unique 2012-2016, actuellement en cours de finalisation. Chaque organisation contribuera aux résultats du Plan unique par ses propres interventions qui seront mesurées au moyen d'indicateurs. Les produits répondront au mandat et aux avantages comparatifs de chaque organisation.

3. Le descriptif de programme commun de pays comporte un cadre de résultats et d'allocation des ressources pour chacune des trois organisations. Ce cadre identifie les avantages comparatifs de chaque organisation par rapport aux résultats et aux ressources du Plan unique, et inclut les budgets indicatifs. En conséquence, les trois organisations n'établiront pas de plans d'action pour la mise en œuvre des programmes de pays.

II. Analyse de la situation

4. En 2010, le Vietnam avait acquis le statut de pays à revenu intermédiaire, ce qui le classait parmi les pays ayant atteint un niveau moyen de développement humain. Au cours des deux dernières années, le Vietnam avait connu une croissance économique rapide et dans l'ensemble réduit les taux de pauvreté qui, de 58,1 % en 1993 sont descendus à 14,5 % en 2008, relevant ainsi le niveau de vie de la population.

5. Le pays est en passe de réaliser, s'il ne l'a pas déjà fait, une majorité d'objectifs du Millénaire pour le développement au niveau national. Les organismes des Nations Unies sont plus expérimentés et ont acquis une plus grande maturité après 20 ans de *doimoi* (relèvement) et de réformes, conjuguées, à l'échelon national, avec un engagement et une participation plus dynamiques, notamment de la part de l'Assemblée nationale et des médias.

6. Le Vietnam a également intensifié sa participation dans les institutions mondiales et régionales. Il a adhéré à l'Organisation mondiale du commerce en 2007; il a été un membre non-permanent du Conseil de sécurité de 2008 à 2009, et occupé la présidence de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est en 2010.

7. Toutefois, à l'instar d'autres pays à revenu intermédiaire ayant réussi une croissance rapide et réduit la pauvreté, le Viet Nam est confronté à de nombreuses difficultés. La stratégie de développement socioéconomique, 2011-2020, et une analyse indépendante faite par l'Organisation des Nations Unies, ont vérifié ces

difficultés. La transformation de la structure économique nationale a révélé le besoin d'une croissance régulière et de meilleure qualité, afin d'assurer un équilibre entre la croissance économique et les objectifs de développement social et humain pour que tous les citoyens, notamment les plus vulnérables et défavorisés, puissent bénéficier du processus de développement.

8. Le Vietnam accuse encore de forts taux de pauvreté dans certains groupes de population. En 2008, le taux de pauvreté parmi les minorités ethniques était de 50,3 % contre 8,9 % pour la majorité Kinh/Hoa. Les objectifs du Millénaire pour le développement montrent en 2010 que le Vietnam se trouve confronté à de nombreuses difficultés nouvelles, notamment la pauvreté urbaine qui touche les migrants. Vu le caractère multidimensionnel de la pauvreté au Vietnam on a besoin de nouvelles approches pour la réduire et la mesurer. Selon l'enquête de 2008 sur les ménages et les niveaux de vie au Vietnam, le taux de pauvreté touchant les enfants était de 20,7 % et le taux multidimensionnel était de 28,9 %.

9. Le pays connaît une transformation démographique. La population active s'accroît, ce qui représente un « dividende démographique », allant de pair avec le vieillissement de la population et l'accroissement rapide du rapport de masculinité. D'après le recensement de 2009 ce rapport est de 110 garçons pour 100 filles.

10. Le Vietnam se trouve dans la difficile situation d'assurer une croissance équitable et régulière et de créer des emplois décents et mieux rémunérés pour la population active, y compris les centaines de milliers de nouveaux venus sur le marché du travail chaque année. Cette situation exige le perfectionnement des compétences et un accroissement de la productivité, ainsi que des modes de développement régionalement équilibrés ouvrant des débouchés pour les habitants, où qu'ils vivent.

11. Le Vietnam se trouve également confronté à un autre défi sans précédent, à savoir sa vulnérabilité au changement climatique. Les contraintes climatiques s'accumulent tandis que le pays a de plus en plus besoin d'énergie et qu'il doit faire face aux émissions de gaz à effet de serre, ainsi qu'à la pollution et aux coûts qui en résultent. Le développement durable et une réponse efficace au changement climatique exigent des efforts pour réduire la dégradation de l'environnement, pousser l'éco-production et promouvoir les industries à haut rendement énergétique, les modèles d'entreprises écologiquement viables et le développement économique. Il faut prévoir une judicieuse gestion des risques liés aux catastrophes et prendre des initiatives en vue de réduire les effets des catastrophes afin que les secteurs, les régions, les collectivités, les ménages et les individus puissent réagir aux contraintes environnementales et aux risques.

12. La stratégie et le plan de développement socioéconomique font valoir qu'il est nécessaire que la population soit hautement qualifiée et qu'elle ait accès sans exception aux services sociaux et à la sécurité sociale. Il faut instaurer un système de protection sociale plus dynamique et universel. Un tel système pourrait contribuer à relancer la croissance économique et la prospérité s'il était en mesure d'assurer la protection universelle à tous les citoyens lorsqu'ils traversent une crise – qu'elle soit écologique, économique, liée à la santé ou personnelle.

13. Une approche universelle à la protection sociale doit remplacer l'actuel complexe système de programmes de sécurité sociale afin de lutter contre la pauvreté persistante et les nouvelles formes de vulnérabilité et de désavantages, et

d'équiper le pays pour qu'il soit prêt à s'assumer et à réagir à de rapides changements économiques et démographiques. Plus du tiers de la population ayant moins de 19 ans, le pays doit améliorer l'éducation en matière de santé pour tous les enfants et adolescents, s'agissant en particulier de garçons et de filles qui vivent dans une extrême pauvreté, et de ceux qui appartiennent à des minorités ethniques.

14. Le système de services sociaux, y compris les services de base comme la santé et l'éducation, doit se moderniser rapidement et évoluer afin de pouvoir répondre aux nouveaux besoins et attentes, et de mettre à la portée de tous des services de haute qualité. Il existe encore entre régions et groupes de la population, des inégalités d'accès aux services essentiels, comme la santé et l'éducation. Le Vietnam atteindra d'ici à 2015 la plupart des objectifs du Millénaire au niveau national. Cependant, certains groupes, y compris les migrants, les minorités ethniques et les pauvres sont laissés pour compte. La commercialisation et la privatisation des services sociaux, limitent la responsabilisation et le contrôle, et l'accès équitable aux services, ouvert à tous, a été compromis par d'inefficaces investissements publics qui ont accentué les inégalités et les disparités.

15. Alors que le Vietnam a progressé dans l'égalité des sexes et mis à la portée de tous les services de prévention, de traitement, de soins et de soutien dans le cas du VIH, les inégalités subsistent, notamment à l'échelon infranational et dans les zones rurales et reculées. L'inégalité des sexes persiste, y compris sur le marché du travail où les femmes sont concentrées dans le secteur non institutionnalisé, et dans le processus décisionnel où les femmes sont moins bien représentées, en particulier à l'échelon local. L'inégalité entre les sexes existe également au foyer où s'affirme une nette préférence pour les fils, et la violence dans les ménages renforce les normes et comportements sexistes. Une enquête menée en 2010 par le Bureau général de statistique a montré que la violence touchait un tiers des femmes au Vietnam.

16. L'action concertée de toutes les parties prenantes, une prise de conscience plus aigüe et la capacité des ayants-droit et des débiteurs de l'obligation, sont nécessaires pour réaliser les engagements pris vis-à-vis de l'égalité des sexes. Il faut par ailleurs accroître les investissements en vue d'atteindre les objectifs de développement pour tous. Le Vietnam a pris du retard dans ses efforts pour réaliser l'objectif 6 (Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies), et l'objectif 7 (Assurer un environnement durable).

17. Le Vietnam est un pays en transition, engagé dans un processus de réforme institutionnelle. La stratégie de développement socioéconomique souligne qu'il importe de réformer la gouvernance. Ce pays a besoin d'institutions modernes capables d'affronter et de surmonter les complexes difficultés et changements qu'il devra assumer au cours des cinq à dix prochaines années. Le Vietnam devra opérer en continu la réforme et la modernisation du processus d'élaboration des politiques; se doter de dynamiques institutions nationales et infranationales; améliorer le régime parlementaire et les mécanismes de contrôle; s'attaquer avec plus de détermination et de discernement à la corruption sur la base de données factuelles; associer davantage tous les intéressés et les citoyens à l'élaboration des politiques, à la planification et au contrôle des résultats à tous les niveaux.

18. La stratégie de développement socioéconomique, 2011-2020, souligne que le peuple doit avoir davantage de pouvoir et de moyens pour exercer et maîtriser son droit à la démocratie directe afin de promouvoir vigoureusement toutes les capacités

d'initiative, et de garantir un haut degré de consensus au sein de la société en vue d'engendrer une force motrice au service du développement national. La stratégie cherche à accroître la participation de tous les citoyens afin d'assurer une meilleure gouvernance, plus efficace, responsable et transparente, de sorte que le peuple vietnamien dans son ensemble ait part aux décisions qui le touchent et exerce pleinement son droit de choisir et ses pouvoirs.

19. Un système de réglementation plus favorable est indispensable à la participation plus active des organisations politiques, sociales, professionnelles et populaires, aux prises de décisions, à la fourniture de services et à la concertation. La primauté du droit doit être réaffirmée afin que tous les citoyens, les institutions et autres entités soient soumis aux lois appliquées dans l'égalité et l'indépendance. En outre, tous les citoyens, en particulier les plus défavorisés et vulnérables, doivent avoir accès à la justice car ils comptent sur la loi pour les protéger contre la discrimination et les désavantages. Cette disposition ajoutée à un engagement plus ferme de l'État d'appliquer les traités relatifs aux droits de l'homme, contribuera à renforcer l'état de droit.

III. Enseignements tirés de la coopération passée

20. La présente section donne un aperçu de la coopération passée et des enseignements qui en ont été tirés dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action » expérimentée au Vietnam. Le Plan unique 2006-2011, consacre l'engagement des organismes des Nations Unies au Vietnam d'être « unis dans l'action ». Établi sous l'égide du gouvernement il avait la caution des donateurs. Le Plan unique 2006-2011 qui regroupe 14 organisations participantes offre un cadre de programmation intersectoriel des travaux des Nations Unies au Vietnam. Le plan de gestion du Plan unique définit les mécanismes de coordination qui appuient l'exécution du Plan.

21. Une évaluation indépendante, effectuée par le pays en 2010 a conclu que les Nations Unies au Vietnam avaient fait d'impressionnants progrès vers la réalisation de l'initiative « Unis dans l'action », au cours de la durée du Plan, de 2006 à 2011. L'évaluation a noté une orientation plus marquée vers les activités de haute qualité en matière de politiques, et la création de groupes de coordination de programmes Nations-unies-gouvernement, chargés de coordonner les opérations du Plan. L'évaluation a constaté que ces groupes de coordination de programmes offraient une possibilité d'améliorer les résultats. Certaines questions intersectorielles comme celles de l'égalité des sexes, des droits de l'homme et du VIH ont davantage retenu l'attention.

22. Selon cette évaluation, la concertation sur les principes d'action et le rôle sensibilisateur des Nations Unies s'est trouvé affermi, conformément au mandat des Nations Unies d'appliquer les règles et normes internationales. Le principe du responsable unique, la vision et l'ambition de l'équipe de pays des Nations Unies et l'appui de l'équipe chargée de la communication ont contribué à ce renforcement.

23. Il convient de signaler d'autres réalisations telles que la structure de gouvernance tripartite créée au Vietnam, qui a réussi à assurer les réformes voulues par le gouvernement, et à attirer les donateurs. Le fonds du Plan unique a permis un mode d'affectation de crédits plus souple au niveau national. Les Nations Unies ont aussi cherché à harmoniser les pratiques commerciales. Lorsqu'elle sera construite, la Maison « verte » des Nations Unies à Hanoi (selon le principe des Nations Unies

sous un seul toit) témoignera de l'engagement des Nations Unies à œuvrer selon le principe « Unis dans l'action », assurant la protection de l'environnement et prenant en compte le changement climatique.

24. L'évaluation nationale indépendante a montré que l'on devait assurer le suivi des réalisations accomplies et s'attaquer aux réformes de manière plus vigoureuse en : a) harmonisant le prochain Plan unique avec les cycles nationaux de planification; b) identifiant les avantages comparatifs des organismes des Nations Unies, et c) adoptant une approche plus systématique aux principes d'action, avec une meilleure justification des prestations de services et un appui à l'application des politiques.

25. L'évaluation a également mis en évidence les préoccupations que suscite la viabilité, s'agissant en particulier de fournir des ressources pour le Plan unique et d'assurer les moyens d'action nécessaires au Coordonnateur résident en sa qualité de responsable unique; s'agissant aussi d'assurer l'efficacité et la rentabilité, ainsi que les résultats du développement, d'améliorer l'harmonisation des pratiques commerciales et de veiller au maintien de l'équipe de communications.

26. Les enseignements tirés de l'élaboration et de l'exécution du Plan unique 2006-2011, mis en valeur dans l'évaluation, ont été utilisés lors de la mise au point du Plan unique 2012-2016. Le nouveau Plan unique diffère du précédent qui se fondait sur les plans et cadres nationaux de chaque organisation prise séparément. Le nouveau Plan présente un seul cadre de participation des organismes des Nations Unies au Vietnam et un programme de travail conjoint, s'appuyant sur les avantages comparatifs des organisations participantes.

27. Le Plan unique reflète les priorités communes et les domaines d'action des Nations Unies au Vietnam. Il préconise une réorientation en faveur de politiques d'action de haute qualité visant à épauler le gouvernement dans ses efforts pour aborder et régler les problèmes inhérents au statut de pays à revenu intermédiaire, et met l'accent sur l'assistance technique de premier ordre, le renforcement des capacités aux niveaux national et infranational, et le rôle des Nations Unies dans la concertation des parties prenantes et le développement de partenariats.

28. Le Gouvernement et les Nations Unies ont élaboré le Plan conjointement à partir d'un cadre conceptuel général. Il comporte des domaines d'intervention, des résultats, des produits et des indicateurs conjointement définis. Les descriptifs de programmes des organismes des Nations Unies participants s'inspirent du projet de Plan unique.

29. Le processus d'élaboration du Plan se fondait sur la participation, appelant le concours des principaux intéressés relevant du gouvernement, des organisations de donateurs et de la société civile. Ces intéressés étaient totalement d'accord sur le choix des domaines d'intervention, des résultats et des produits.

30. Le Plan se fonde aussi sur une analyse approfondie comprenant : a) une étude nationale conjointe et indépendante demandée par les Nations Unies et un groupe de donateurs animés du même esprit; b) l'évaluation indépendante effectuée sous l'égide du pays, et c) Une analyse effectuée par les Nations Unies faisant ressortir les difficultés que va rencontrer le Vietnam dans ses efforts de développement durant la période du Plan unique. Le Plan expose les principales interventions des Nations Unies au Vietnam au cours des cinq prochaines années pour répondre aux

priorités nationales établies dans la stratégie de développement socioéconomique, 2011-2020, et le projet de plan de développement socioéconomique 2011-2015.

IV. Programme proposé

31. En tant que pays à revenu intermédiaire, le Vietnam a besoin de pratiques exemplaires, de conseils de premier ordre en matière de politiques générales de manière à répondre aux difficultés associées à son statut de revenu intermédiaire, parmi lesquelles l'accroissement des inégalités et des disparités, ainsi que la pauvreté persistante dans certaines régions et groupes spécifiques de la population. Les Nations Unies sont bien placées pour fournir ces conseils et accéder aux meilleurs pratiques, aider le gouvernement à combler les lacunes en matière de mise en œuvre des principes d'action. Par exemple, les Nations Unies peuvent aider à entreprendre des recherches sur des politiques spécifiques, à expérimenter des initiatives novatrices et des solutions pouvant être appliquées à plus grande échelle, et à présenter aux décideurs des options politiques assorties d'une évaluation des coûts.

32. Suite à la crise financière mondiale, l'aide extérieure au développement (provenant d'outre-mer) s'amenuise et le reclassement du Vietnam dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire va entraîner des ajustements de l'aide future. Certains donateurs ont fait savoir qu'ils avaient l'intention de diminuer leur aide ou d'y mettre fin. Le Vietnam pourrait toutefois bénéficier de l'appui actuel de partenaires de développement s'il veut continuer à progresser et relever les défis inhérents au statut de pays à revenu intermédiaire. Bien que les Nations Unies ne versent que 1,5 % du montant des contributions annoncées pour le Vietnam en 2010, qui s'élève à 7,9 milliards de dollars, elles sont, grâce à leur capacité de coordination et à leur rôle normatif, mieux placées que quiconque pour aider le gouvernement à recueillir des fonds, et veiller à ce qu'ils soient judicieusement utilisés dans l'intérêt des Vietnamiens.

33. Dans ce contexte les Nations Unies, en collaboration avec le gouvernement, les partenaires de développement et la société civile, ont retenu les avantages comparatifs suivants, dont elles chercheront à tirer le parti maximum sur toute la durée du Plan. Les Nations Unies au Vietnam se proposent de :

a) Mettre à profit leur capacité d'organisation pour regrouper les parties prenantes et assurer la coordination, notamment en ce qui concerne les questions interdisciplinaires critiques telles que l'égalité des sexes, le VIH, le changement climatique et les approches au développement fondés sur les droits de l'homme;

b) Fournir des prescriptions de politique, en particulier sur des questions stratégiques et conformément aux normes et règles internationales, comprenant notamment un appui à l'intégration de ces normes et règles dans les cadres législatifs et politiques nationaux, et surveiller leur application ainsi que leurs effets sur les bénéficiaires. Les Nations Unies tireront parti des ressources collectives mondiales dont dispose le système des Nations Unies pour fournir des compétences techniques et promouvoir la mise en commun des savoirs, suivant les meilleures pratiques internationales. Elles appuieront en outre les approches novatrices aux questions de développement humain et social, ainsi que l'application de règles normatives internationales;

c) Mobiliser l'opinion en faveur des plus vulnérables et défavorisés pour que leur voix se fasse entendre, et pour que les processus nationaux en matière de politiques tiennent compte des inégalités;

d) Faciliter une approche multisectorielle et aider le gouvernement à coordonner ses réponses aux questions complexes comme le changement climatique, la protection sociale, le développement durable, l'approche multisectorielle à la réduction de la pauvreté, au VIH, à la gouvernance et à l'égalité des sexes, questions qui ne peuvent être traitées que dans un contexte interinstitutions.

e) Exploiter toutes les ressources des avantages comparatifs et la valeur ajoutée qu'ils offrent en tant que système multilatéral fidèle au principe « Unis dans l'action », mettre à profit l'approche multidimensionnelle pour aider le gouvernement à régler des questions et difficultés interministérielles et multisectorielles, ainsi que les défis qui vont se présenter au cours des prochaines années, et assurer une meilleure coordination et une plus grande cohérence des activités entreprises par le gouvernement et les parties prenantes pour résoudre ces problèmes.

34. Durant la période couverte par le Plan unique, les Nations Unies collaboreront avec le gouvernement et le peuple vietnamien pour instaurer un équilibre entre les objectifs économiques, humains et de développement durable. Elles aideront le gouvernement à réaliser une croissance inclusive, équitable et durable, à garantir l'accès à des services essentiels de premier ordre et à la protection sociale, ainsi qu'une gouvernance plus saine et une participation plus active. Le projet de descriptif de programme commun est aligné sur les domaines d'intervention, et les indicateurs de résultats figurant dans le Plan unique. Sur la base de leurs avantages comparatifs et œuvrant dans le cadre de leurs mandats respectifs, les trois organisations collaboreront avec le gouvernement pour mettre au point des programmes aptes à donner les résultats escomptés.

35. En ce qui concerne la croissance pour tous, équitable et durable (domaine d'intervention 1) les Nations Unies se concentreront sur les résultats ci-après, à obtenir d'ici à 2016 :

a) Résultat 1.1 : Les institutions nationales clefs formulent et suivent des politiques de développement socioéconomique axées sur l'individu, politiques « vertes », et fondées sur des données factuelles pour assurer la qualité de la croissance au Vietnam, pays à revenu intermédiaire;

b) Résultat 1.2 : Les institutions créent des possibilités de travail décent pour la population active, notamment pour les personnes les plus vulnérables et défavorisées, afin que tous bénéficient du processus de transformation socioéconomique;

c) Résultat 1.3 : Les principaux organismes nationaux et infranationaux, en partenariat avec le secteur privé et avec les collectivités, ont élaboré et surveillé des stratégies, mécanismes et ressources en vue d'appuyer l'application des accords multilatéraux pertinents et de prendre efficacement en compte l'adaptation aux effets du changement climatique, leur atténuation, et la gestion des risques liés aux catastrophes;

d) Résultat 1.4 : Les principaux organismes nationaux et infranationaux, en collaboration avec le secteur privé et les collectivités, appliquent des lois, politiques

et programmes visant à une utilisation plus économique des ressources naturelles et à une gestion plus rentable de l'environnement, en suivent l'application, et veillent à ce que les engagements pris en vertu des conventions internationales soient tenus.

36. S'agissant de l'accès à des services essentiels de qualité et de la protection sociale (domaine d'intervention 2), les Nations Unies se concentreront sur les résultats suivants, à obtenir d'ici à 2016 :

a) Résultat 2.1 : Un système national de protection sociale effectif offre à un nombre accru d'intéressés une assurance de qualité, et un accès équitable aux groupes les plus vulnérables et défavorisés;

b) Résultat 2.2 : Amélioration de la qualité et gestion efficace d'un système complet de santé publique, comprenant la promotion et la protection de la santé, visant à assurer un accès plus équitable aux groupes les plus vulnérables et défavorisés;

c) Résultat 2.3 : Amélioration de la qualité et gestion efficace de systèmes d'éducation et de formation, et accroissement de l'entrée dans l'enseignement préscolaire, primaire et dans l'éducation permanente, en particulier pour les groupes les plus vulnérables et défavorisés;

d) Résultat 2.4 : Les institutions nationales et infranationales, en partenariat avec les collectivités, luttent activement contre les inégalités par l'application et le suivi de lois, principes d'action et programmes destinés à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ainsi qu'une lutte efficace et suivie contre le VIH, réduisant les préjugés et la discrimination.

37. En ce qui concerne l'amélioration de la gouvernance et la participation (domaine d'intervention 3), les Nations Unies s'emploieront à privilégier les résultats suivants, à obtenir d'ici à 2016 :

a) Résultat 3.1 : Les corps élus sont mieux en mesure de formuler des lois, de contrôler l'action des institutions gouvernementales et de représenter les aspirations du peuple vietnamien, notamment des femmes, des minorités ethniques et d'autres groupes vulnérables et désavantagés;

b) Résultat 3.2 : Tous les citoyens, en particulier les groupes les plus vulnérables et défavorisés bénéficient de la réforme juridique et judiciaire; l'accès à la justice est facilité, tandis que la capacité des professions juridiques et judiciaires est accrue, le cadre juridique national renforcé pour appuyer l'application des conventions internationales ratifiées par le Vietnam;

c) Résultat 3.3 : L'amélioration du fonctionnement des institutions publiques aux niveaux national et infranational grâce à une meilleure coordination, à une plus grande responsabilisation, à une transparence accrue ainsi qu'à la lutte contre la corruption, contribueront à réduire les disparités et à faciliter aux groupes les plus vulnérables et défavorisés l'accès aux services publics;

d) Résultat 3.4 : Les organisations politiques, sociales, professionnelles et organisations de masse participent activement au débat politique et au processus de prises de décisions pour le bénéfice des groupes les plus vulnérables et défavorisés.

38. Les Nations Unies fourniront des prescriptions de politique de premier ordre fortes de leur capacité d'organisation, et assureront la coordination des questions et objectifs intersectoriels. Elles adopteront une approche orientée vers l'action et

ciblée pour réduire les inégalités, y compris les disparités de richesse, l'inégalité des chances et d'accès aux services, ainsi que les inégalités entre régions et groupes socioéconomiques, accordant une attention spéciale aux groupes les plus vulnérables et défavorisés.

39. Les Nations Unies intégreront dans la programmation une approche axée sur les droits de l'homme et s'emploieront à promouvoir l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et une programmation culturellement appropriée dans leurs interventions. Elles adopteront une perspective intersectorielle pour surmonter les obstacles au développement, et maintiendront leur appui aux efforts gouvernementaux pour renforcer la coopération Sud-Sud et triangulaire.

40. Le montant total du budget indicatif pour la Plan unique s'élève à 478 655 millions de dollars, dont 90 243 millions au titre des ressources ordinaires. Le budget indicatif global pour le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF est de 253,51 millions de dollars dont 84 715 millions sont prélevés sur les ressources ordinaires et 168 795 millions proviennent d'autres ressources.

V. Gestion du programme, suivi et évaluation

41. Au cours de la période couverte par le Plan unique 2012-2016, les Nations Unies au Vietnam vont perfectionner les pratiques de gestion du programme formulées durant le Plan unique antérieur. La structure de gouvernance tripartite du Plan unique met en relief la manière dont les Nations Unies travaillent en partenariat avec le gouvernement et les donateurs. Cette structure continuera de fournir un cadre de direction et de contrôle pour le prochain Plan unique.

42. Conformément à la Déclaration de Paris et à la Déclaration d'Hanoi sur l'efficacité de l'aide au développement, les trois organisations sont convenues d'appuyer la modalité d'application nationale. Le gouvernement et les Nations Unies mettront au point les mécanismes de coordination et les méthodes de gestion dans l'optique du Plan unique 2012-2016. Les ressources seront mobilisées au niveau national sous le contrôle et l'administration du comité de mobilisation et d'allocation des ressources du Fonds du plan unique qui détermine les activités à financer en priorité selon des critères fixés d'un commun accord. Le Plan d'action du Pan unique indique la manière dont le Plan unique sera exécuté, y compris les arrangements de partenariats et précise les responsabilités incombant au gouvernement et aux Nations Unies.

43. Au Vietnam, les Nations Unies se sont engagées à renforcer la gestion en fonction des résultats et feront plus amplement appel aux évaluations pour mesurer l'impact des programmes exécutés au Vietnam avec leur appui. Le gouvernement et les Nations Unies ont élaboré pour le Plan unique un cadre de résultats opérant en vertu duquel certains résultats peuvent clairement être attribués aux interventions des Nations Unies. L'évaluation indépendante effectuée sous la direction du gouvernement fournit une base de référence pour le suivi et l'établissement de rapports concernant la mise en œuvre de l'initiative « Unis dans l'action » au Vietnam.

44. Durant la période couverte par le Plan unique, les Nations Unies renforceront davantage leur capacité et mettront au point de nouveaux instruments et de nouvelles méthodes pour établir des rapports sur l'impact des prescriptions de

politiques et des activités de sensibilisation. Les Nations Unies se sont engagées à évaluer les résultats du Plan unique et ont établi un cadre d'évaluation conjoint, ainsi qu'un calendrier de suivi et d'évaluation portant sur la période 2012-2016. On trouvera en annexe au Plan unique un tableau récapitulatif détaillé des opérations de suivi et d'évaluation.

Annexe I

Cadre de résultats et d'allocation de ressources du PNUD pour le Viet Nam

Domaine d'intervention 1 du Plan unique des Nations Unies : Croissance inclusive, équitable et durable			
Résultats du Plan unique : 1.1, 1.3, 1.4			
Indicateurs de résultats : 1) pauvreté, 2) superficie du couvert forestier			
Domaines d'intervention pertinents du Plan stratégique du PNUD : réduction de la pauvreté; réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, changement climatique, développement durable et gestion des risques de catastrophes			
Partenaires	Contributions du PNUD		
	Indicateurs, bases de référence et objectifs pour les contributions du PNUD		
	Produits indicatifs du Plan unique (d'après le projet de tableau récapitulatif des résultats de 14 avril 2011)		
	Montant indicatif des ressources (en dollars É.-U.)		
Ministère de la planification, de l'investissement et des finances; Ministère des affaires étrangères; Ministère du travail, des invalides et des affaires sociales; Ministère des ressources naturelles et de l'environnement, de l'agriculture et du développement rural, du commerce et de l'industrie; Comité des minorités ethniques; Académie des sciences sociales, commissions et instituts et Bureau de l'Assemblée nationale; agences du Parti; organismes des Nations Unies et donateurs	Soutien à l'approche axée sur la population pour la Stratégie de développement socioéconomique, par la fourniture de directives et d'assistance technique. Appui à la stratégie d'établissement de statistiques, y compris données ventilées par sexe, et diffusion. Le suivi des objectifs du Millénaire et les rapports sur la question vont motiver l'adoption de politiques fondées sur des données factuelles et renforcer le rôle du Vietnam dans la coopération Sud-Sud, contribuer à accélérer la réduction de la pauvreté dans les zones les plus démunies, pour les femmes et les minorités ethniques, et à promouvoir une approche multidimensionnelle à la pauvreté.	Options stratégiques afférant aux politiques de développement que les décideurs ont définies et considérées aptes à promouvoir un développement inclusif, respectueux de l'environnement, axé sur la population, et équitable (<i>Produit 1.1.2</i>). Processus de planification et d'investissement, programmes de protection contre les effets du changement climatique et programmes spécifiques élaborés et concrétisés ¹ en vue d'une adaptation à long terme pour réduire la vulnérabilité au changement climatique. (<i>Produit 1.3.1</i>)	Ressources ordinaires : 16 millions de dollars Autres ressources : 63,85 millions
	Indicateur : nombre de recommandations du PNUD incorporées dans les cadres politiques et institutionnels et les plans d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie de développement socioéconomique et des stratégies nationales à long terme consacrées au changement climatique, à la gestion des risques de catastrophes et à la protection de l'environnement.		
	Bases de référence : la stratégie de développement socioéconomique adoptée en janvier 2011, les stratégies de gestion des risques de catastrophes et de protection de l'environnement sont mises au point; les plans d'action et cadres institutionnels pour la mise en œuvre sont formulés à partir de 2011.		
	Objectif : D'ici la fin de 2016 des cadres politiques et institutionnels seront en place et opérationnels avec l'appui du PNUD aux programmes et aux projets.		
	Indicateur : La Stratégie nationale sur le changement climatique et le suivi complet avec présentation de rapports et le système de vérification sont prêts, approuvés par le gouvernement et soumis à l'ONU.		

¹ Par « concrétisés » il faut entendre le processus par lequel les Nations unies avec les intéressés et responsables, identifient les questions qui se posent, trouvent une solution appropriée et fournissent une aide pour l'application des décisions, par exemple au moyen de directives, de formation du personnel et de systèmes de suivi et d'évaluation.

Partenaires	Contributions du PNUD	Indicateurs, bases de référence et objectifs pour les contributions du PNUD	Produits indicatifs du Plan unique (d'après le projet de tableau récapitulatif des résultats de 14 avril 2011)	Montant indicatif des ressources (en dollars É.-U.)
<p>Créer les capacités nécessaires à la planification et au financement des activités liées au changement climatique; appui à l'intégration dans les politiques existantes et les dispositions réglementaires concernant l'investissement, des efforts visant l'adaptation aux effets du changement climatique et à leur atténuation.</p> <p>Appui au renforcement des capacités de gestion des ressources naturelles et de l'environnement, y compris la formulation d'un programme national REDD-plus, et aide à la résilience des groupes exposés aux catastrophes naturelles.</p> <p>Approche au changement climatique et à la protection de l'environnement en tant que questions intersectorielles avec des liens spécifiques avec la pauvreté et l'égalité des sexes.</p>	<p>Dans la mouvance de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) est créé un environnement favorable à l'exécution à long terme.</p> <p>Bases de référence : Le Gouvernement vietnamien est déterminé à formuler une stratégie relative au changement climatique et à l'économie verte/développement à faibles émissions de carbone.</p> <p>Objectif : Dès la fin 2016 la stratégie relative au changement climatique et à l'économie verte/développement à faibles émissions de carbone sera élaborée et mise en œuvre.</p>	<p>Un système national de réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts.(REED) et des initiatives nationales appropriées pour atténuer les effets du déboisement dans des secteurs et localités stratégiquement sélectionnés sont mis au point et concrétisés avec un net potentiel de bons résultats.</p> <p>(Produit 1.3.3)</p> <p>Les politiques, plans et compétences techniques sont améliorés en vue d'une judicieuse gestion des produits chimiques dangereux et des polluants organiques persistants (POP), conformément aux conventions internationales.</p> <p>(Produit 1.4.3)</p>		

Domaine d'intervention 2 du Plan unique des Nations Unies: Accès aux services essentiels de qualité et protection sociale Résultat du Plan unique : 2.1 Indicateurs de résultats : Proportion de ménages bénéficiaires de prestations d'assistance sociale Domaines d'intervention pertinents du Plan stratégique du PNUD : Protection sociale et égalité des sexes		<i>Produits indicatifs du Plan unique (d'après le projet de tableau récapitulatif des résultats de 14 avril 2011)</i> <i>Montant indicatif des ressources (en dollars É.-U.)</i>
<i>Partenaires</i> Contributions du PNUD	<i>Indicateurs, bases de référence et objectifs pour les contributions du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du Plan unique (d'après le projet de tableau récapitulatif des résultats de 14 avril 2011)</i> <i>Montant indicatif des ressources (en dollars É.-U.)</i>
Ministère du travail, des invalides et des affaires sociales; Ministère de la planification, de l'investissement et des finances; Comité des minorités ethniques; comités et instituts et bureau de l'Assemblée nationale; organismes des Nations Unies et donateurs	Appui au développement d'un système de protection sociale inclusif, avancé, tenant compte des spécificités et efficace; identification de politiques fondées sur des données factuelles et options de financement pour la protection sociale. Données ventilées (par sexe, ethnicité et autres facteurs socioéconomiques clés) et analyse par sexe incorporée dans les recherches et prescriptions en matière de politique.	Ressources ordinaires : 2 millions de dollars Autres ressources : 3 millions
Domaine d'intervention 3 du Plan unique des Nations Unies: Gouvernance et participation Résultats du Plan unique : 3.1; 3.2; 3.3; 3.4 Indicateurs de résultats : 1) pourcentage de nouvelles lois qui, au stade de projets de lois, étaient accompagnées d'une analyse technique écrite de leur impact sur les citoyens, en particulier les groupes vulnérables et défavorisés; 2) proportion des recommandations des examens périodiques universels relatives aux conventions internationales et aux cadres juridiques nationaux acceptés par le Vietnam, qui sont mises en application. Domaine d'intervention pertinent du plan stratégique du PNUD : Gouvernance démocratique, égalité des sexes	<i>Indicateurs, bases de référence et objectifs pour les contributions du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du Plan unique (d'après le projet de tableau récapitulatif des résultats de 14 avril 2011)</i> <i>Montant indicatif des ressources (en dollars É.-U.)</i>
<i>Partenaires</i> Contributions du PNUD	Indicateur : Des directives sont formulées et des dispositifs mis en place avec l'appui du PNUD au service d'activités de contrôle visant le respect des droits et la satisfaction des besoins des groupes vulnérables.	Ressources ordinaires : 26 165 millions de dollars

Partenaires	Contributions du PNUD	Indicateurs, bases de référence et objectifs pour les contributions du PNUD	Produits indicatifs du Plan unique (d'après le projet de tableau récapitulatif des résultats de 14 avril 2011)	Montant indicatif des ressources (en dollars É.-U.)
<p>affaires étrangères, de l'éducation et de la formation; Inspecteurs publics, organisations politiques, sociales, professionnelles et de masse, provinces, organismes des Nations Unies et donateurs</p>	<p>notamment dans les commissions de l'Assemblée nationale; ii) création de mécanismes de consultation et d'audience publiques, et iii) contrôle, collaboration avec les commissions de l'Assemblée nationale sur des points de politique majeurs, processus budgétaires et établissement de budgets tenant compte des spécificités. Appui aux initiatives permettant aux femmes d'accéder à des postes de responsabilité dans le secteur public et les corps élus. Appui à la réforme juridique et judiciaire par la création de capacités, la recherche dans le domaine politique, et les prescriptions de politique; renforcement de la coordination.</p>	<p>Base de référence : Absence de directives et de dispositifs de contrôle se rapportant aux droits et besoins des groupes vulnérables.</p> <p>Objectif : Des directives sont formulées et un ensemble de dispositifs sont mis en place au service de l'Assemblée nationale et des députés des Conseils de provinces.</p> <p>Indicateur : Un certain nombre de recommandations de l'examen périodique universel et des organes de suivi des traités sont adoptées et appliquées.</p> <p>Base de référence : Rapport de l'examen périodique universel et recommandations des organes de suivi des traités</p> <p>Objectif : Le PNUD a appuyé l'application des recommandations de l'examen périodique universel; apporté une assistance technique aux processus de présentation de rapports aux organes de suivi des traités pour 2012-2016 et aux projets de ratification de conventions non encore ratifiées.</p> <p>Indicateur : Nombre de prescriptions de politique du PNUD transposées dans le plan d'action pour le suivi de l'examen de la Convention des Nations Unies contre la corruption.</p> <p>Base de référence : Loi anticorruption adoptée en 2005; Convention des Nations Unies contre la corruption ratifiée en 2009.</p> <p>Objectif : Auto-évaluation de la Convention des Nations Unies contre la corruption effectuée d'ici à 2012; plan d'action pour le suivi de l'examen de la Convention des Nations Unies contre la corruption élaboré d'ici à 2013.</p>	<p>savoirs leur permettant d'accéder à des travaux de recherche et à des données d'une haute qualité pour les guider dans leur œuvre de législation. (Produit 3.1.1)</p> <p>Le cadre politique, juridique et réglementaire est complété afin de mieux tenir compte des droits des groupes les plus vulnérables, et de faciliter leur accès à la justice. (Produit 3.2.1)</p> <p>Certaines institutions nationales ont accru leurs capacités d'application de la législation nationale contre la corruption et d'en assurer le suivi, ainsi que des principales dispositions de la Convention des Nations unies contre la corruption. (Produit 3.3.3)</p> <p>Un cadre et un mécanisme de concertation efficace, dans les domaines juridique, politique et institutionnel est mis à la disposition des organisations politiques, sociales, professionnelles</p>	<p>Autres ressources : 29 345 millions de dollars</p>

Partenaires	Contributions du PNUD	Indicateurs, bases de référence et objectifs pour les contributions du PNUD	Produits indicatifs du Plan unique (d'après le projet de tableau récapitulatif des résultats de 14 avril 2011)	Montant indicatif des ressources (en dollars É.-U.)
		<p>Indicateur : Nombre de concertations encouragées par le PNUD entre les organisations politiques, sociales, professionnelles et de masse et le gouvernement sur l'élaboration d'un cadre juridique et politique concernant ces entités.</p> <p>Base de référence : Nombre insuffisant des consultations entre le gouvernement et les organisations politiques, sociales, professionnelles et de masse sur l'élaboration d'un cadre politique et juridique.</p> <p>Objectif : D'ici à 2012, de nouveaux travaux de recherche sur les conditions politiques et juridiques des organisations politiques, sociales, professionnelles et de masse seront menés à bien; deux concertations sur les mesures à prendre organisées d'ici à 2016.</p>	<p>et de masse pour qu'elles participent aux concertations et au processus décisionnel. (Produit 3.4.3)</p>	
				<p>Ressources pour 2012-2016</p> <p>Ordinaires : 44 165 millions de dollars</p> <p>Autres : 96 195 millions de dollars</p> <p>Total : 140,360 millions de dollars</p>

Annexe II

Cadre de résultats et d'allocation de ressources du FNUAP pour le Viet Nam

Domaine d'intervention 1 du Plan unique des Nations Unies : Croissance inclusive, équitable et durable

Résultats du Plan unique : 1.1

Indicateurs de résultats sélectionnés pour le plan unique : écart entre le revenu mensuel par habitant du quintile le plus riche et du quintile le plus pauvre (ventilé par sexe du chef de famille, zone urbaine et rurale et région).

Domaines d'intervention pertinents du Plan stratégique du FNUAP : Population et développement

<i>Partenaires</i>	<i>Contributions du FNUAP</i>	<i>Indicateurs, bases de référence et objectifs pour les contributions du FNUAP</i>	<i>Produits indicatifs du Plan unique (d'après le projet de tableau récapitulatif des résultats de 14 avril 2011)</i>	<i>Montant indicatif des ressources (en dollars É.-U.)</i>
Ministères de la santé, de la planification et de l'investissement; comités populaires pertinents; instituts de recherche et de formation; Organisation internationale du travail; Organisation internationale pour les migrations; PNUD, UNICEF; autres organismes des Nations Unies et partenaires de développement	Le FNUAP appuiera la production et l'utilisation de données de haute qualité, de données ventilées, de résultats de recherche sur les plans d'action aux fins de planification, de suivi et d'évaluation des politiques et stratégies de développement aux niveaux national et infranational. Est également incluse l'assistance technique nécessaire à la stratégie nationale de production de statistiques.	Indicateur : Nombre d'enquêtes et d'études nationales avec données ventilées par âge, sexe et provinces, disponibles pour le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et les priorités du plan de développement économique. Base de référence : (3) Objectifs : Six au minimum (par exemple enquêtes démographiques exécutées entre les recensements de la population, et enquête sur les ménages, sur les migrations, enquête démographique et sanitaire et enquête portant sur les jeunes).	Les capacités des producteurs, fournisseurs et utilisateurs de données sont renforcées afin que les activités de développement socioéconomique, de planification et de suivi se fonde sur des faits avérés. (Produit 1.1.1)	Ressources ordinaires : 4,63 millions de dollars Autres ressources : 1,77 million de dollars Total : 6,4 millions
		Indicateur : Nombre de nouveaux indicateurs et d'indicateurs révisés sur la population, la santé procréative et l'égalité des sexes, ventilés par province, et prêts à être utilisés pour le système d'indicateurs des statistiques nationales. Base de référence : (0) Objectif : Au moins trois nouveaux indicateurs et cinq indicateurs révisés		

Domaine d'intervention 2 du Plan unique : Accès aux services essentiels de qualité et protection sociale

Résultats du Plan unique : 2.1, 2.2, 2.3 et 2.4

Indicateurs de résultats sélectionnés pour le Plan unique :

- a) pourcentage d'accouchements médicalement assistés (ventilés par province et par région) ;
 b) rapport de masculinité à la naissance (ventilé par ethnicité, revenu, éducation et région) ; c) prévalence des cas de violence dans la famille (ventilés par sexe, ethnicité, zones urbaines et rurales, et provinces) ; et d) taux de prévalence du VIH parmi les groupes à haut risque (hommes dans les groupes à haut risque, utilisateurs de drogues injectables et travailleurs du sexe), ventilés par zones géographiques et groupes socioéconomiques pertinents.

Domaines d'intervention pertinents du Plan stratégique du FNUAP : a) santé procréative et droits; b) égalité des sexes, et c) population et développement

<i>Partenaires</i>	<i>Contributions du FNUAP</i>	<i>Indicateurs, bases de référence et objectifs pour les contributions du FNUAP</i>	<i>Produits indicatifs du Plan unique (d'après le projet de tableau récapitulatif des résultats de 14 avril 2011)</i>	<i>Montant indicatif des ressources (en dollars E.-U.)</i>
Agences du Parti; commissions de l'Assemblée nationale; Ministères de la culture, des sports et du tourisme; Ministère de l'éducation et de la formation; Ministère de la santé; Ministère de la justice; Ministère du travail, des invalides et des affaires sociales; Ministère de la planification et de l'investissement; Organisations de masse de certaines provinces; Commission nationale des personnes âgées; Instituts de recherche et de formation médicale et sanitaire	Le FNUAP va fournir les moyens de produire des données factuelles sur le système de protection sociale en ce qui concerne les personnes âgées, les jeunes migrants et les minorités ethniques pour influencer sur les politiques nationales et infranationales et la concertation au sujet des stratégies. Dans le secteur de la santé, le FNUAP appuiera le renforcement du système de santé, visant en particulier la mise en place d'un système de gestion de l'information sanitaire et d'une politique des ressources humaines à l'intention du personnel de santé, portant notamment sur la santé procréative dans les régions comportant des minorités ethniques. Le FNUAP mettra au point des options chiffrées sur la base de modèles d'intervention afin de promouvoir l'accès universel à des services complets de santé procréative. Cela inclut des possibilités d'action ciblée pour une programmation réservée	Indicateur : Nombre d'études sur les recherches en matière de politique et d'évaluation des systèmes de protection sociale pour les personnes âgées, les jeunes migrants et les minorités ethniques, qui sont utilisées dans les instances politiques appropriées. Base de référence : 0 Indicateur : Au moins deux études (par an) sur les recherches en matière de politique sont examinées dans les instances politiques. Indicateur : Nombre de possibilités d'action chiffrées identifiées par le Ministère de la santé pour accroître la qualité et l'utilisation de services complets de santé procréative et d'hygiène sexuelle. Base de référence : 0 Indicateur : Au moins trois possibilités d'action sont proposées. Indicateur : Nombre de possibilités d'action chiffrées proposées pour faciliter l'accès des travailleurs du sexe aux services de santé procréative et d'hygiène sexuelle. Base de référence : 0 Objectif : Au moins trois possibilités d'action sont proposées. Indicateur : Nombre de nouveaux indicateurs et d'indicateurs révisés sur l'hygiène sexuelle et la	Données ventilées de haute qualité sont disponibles au service des décideurs pour les aider à formuler à élaborer des textes législatifs et des plans d'action sur la protection sociale. (Produit 2.1.1) Prescription de politique et appui technique assurés et pris en compte par le gouvernement pour concrétiser la stratégie de protection sociale (Produit 2.1.2). Prescription de politique et appui technique sont fournis pour renforcer les composantes des systèmes de santé humaine et animale aux niveaux national et local (Produit 2.2.1). Les capacités nationales et infranationales sont élargies en vue de permettre à tous l'accès et	Ressources ordinaires : 17,19 millions de dollars Autres ressources : 8,51 millions de dollars Total : 25,7 millions

Partenaires	Contributions du FNUAP	Indicateurs, bases de référence et objectifs pour les contributions du FNUAP	Produits indicatifs du Plan unique (d'après le projet de tableau récapitulatif des résultats de 14 avril 2011)	Montant indicatif des ressources (en dollars É.-U.)
Unies; Banque mondiale; partenaires de développement	<p>à l'utilisation du préservatif et à la prévention du VIH parmi les travailleurs du sexe.</p> <p>Dans le contexte de la politique nationale et des cadres juridiques sur l'égalité des sexes et la violence sexiste, le FNUAP va donner des avis sur les mesures à prendre et appuyer la création d'un minimum de services liés à la violence sexiste qui peuvent être mis en place et suivis au moyen d'un mécanisme multisectoriel national de coordination.</p> <p>Le FNUAP fournira des services spécialisés dans la recherche en matière de politique et encouragera le partage des données d'expérience Sud-Sud afin d'influer sur les mesures prises pour répondre au déséquilibre de plus en plus accentué du rapport de masculinité à la naissance et promouvoir la valeur de la fillette.</p>	<p>santé procréative et le VIH prêts à être intégrés dans un système unifié de gestion de l'information sur la santé.</p> <p>Base de référence : 0; Au moins trois nouveaux indicateurs et trois indicateurs révisés.</p> <p>Indicateur : Un ensemble minimal de services complets axés sur la violence sexiste est disponible pour le cadre national sur la violence sexiste.</p> <p>Base de référence : 0</p> <p>Indicateur : Un ensemble minimal, chiffré, de services complets pour lutter contre la violence sexiste (y compris prévention, protection et appui).</p> <p>Indicateur : Nombre de modèles d'intervention visant à guider le plan d'action du Ministère de la santé dans ses efforts pour corriger le déséquilibre du taux de masculinité à la naissance.</p> <p>Base de référence : 0</p> <p>Indicateur : Au moins deux modèles d'intervention pour corriger les déséquilibres du taux de masculinité à la naissance.</p>	<p>l'utilisation d'ensembles de services nutritionnels d'excellente qualité ainsi que de bénéficiaire de services de santé procréative et sexuelle, de services pour les adolescents, de services de santé maternelle, néonatale et infantile.</p> <p>(Produit 2.2.4)</p> <p>Les cadres nationaux de décision en matière juridique concernant le VIH sont renforcés afin d'orienter les mesures prises sur des bases factuelles dans le but de lutter contre les préjugés, la discrimination, l'inégalité et l'injustice.</p> <p>(Produit 2.4.1).</p> <p>Les mécanismes de coordination multisectorielle sont renforcés pour permettre le total engagement et la pleine participation des parties prenantes aux mesures de lutte contre le VIH.</p> <p>(Produit 2.4.2).</p> <p>Des cadres de décision, des programmes et des pratiques liés aux spécificités sont réellement en mesure de lutter contre l'inégalité des</p>	

Partenaires	Indicateurs, bases de référence et objectifs pour les contributions du FNUAP	Produits indicatifs du Plan unique (d'après le projet de tableau récapitulatif des résultats de 14 avril 2011)	Montant indicatif des ressources (en dollars É.-U.)
Contributions du FNUAP		sexes, l'injustice, la discrimination fondée sur le sexe et la violence sexiste.	
		<i>(Produit 2.4.3).</i>	
		Des mécanismes de coordination multisectorielle guident effectivement un ensemble global d'activités de planification, de budgétisation, de suivi et d'évaluation, s'appuyant sur des données factuelles, en vue de lutter de manière durable contre les inégalités, les injustices et la discrimination fondées sur le sexe, ainsi que contre la violence sexiste <i>(Produit 2.4.4)</i>	

Domaine d'intervention 3 du plan unique: gouvernance et participation

Résultat du Plan unique : 3.1

Indicateur de résultats sélectionné pour le plan unique : Pourcentage de nouvelles lois qui, au stade de projets de lois, ont été accompagnées d'une analyse écrite de leur impact sur les citoyens, en particulier ceux qui appartiennent à des groupes vulnérables et défavorisés.

Domaine d'intervention pertinent du Plan stratégique du FNUAP : population et développement

Partenaires	Indicateurs, bases de référence et objectifs pour les contributions du FNUAP	Produits indicatifs du Plan unique (d'après le projet de tableau récapitulatif des résultats de 14 avril 2011)	Montant indicatif des ressources (en dollars É.-U.)
Agences du Parti; Commissions de l'Assemblée nationale; Conseils du peuple dans certaines provinces	Le FNUAP va appuyer les élus nationaux et infranationaux dans la mise au point de politiques et de stratégies fondées sur des	Indicateur: Mesure dans laquelle les résultats de recherches pertinentes ont été examinés et pris en compte par les personnalités élues dans le contrôle de l'application des lois et de la mise	Ressources ordinaires : 0,68 million de dollars Autres ressources : 0,32 million de dollars

Partenaires	Contributions du FNUAP	Indicateurs, bases de référence et objectifs pour les contributions du FNUAP	Produits indicatifs du Plan unique (d'après le projet de tableau récapitulatif des résultats de 14 avril 2011)	Montant indicatif des ressources (en dollars É.-U.)
PNUD, UNICEF; Office des Nations Unies contre la drogue et le crime; ONU-Femmes; partenaires de développement	données factuelles, tenant compte des spécificités, dans ses domaines d'avantage comparatif (hygiène sexuelle et santé procréative, violence sexiste, taux de masculinité à la naissance, et questions démographiques naissantes). Le FNUAP va créer des capacités pour contrôler l'application de lois et stratégies pertinentes axées sur les groupes vulnérables et désavantagés, y compris les femmes, les adolescents, les personnes âgées, les minorités ethniques et les jeunes migrants.	en œuvre de stratégies sur la population, l'hygiène sexuelle et la santé procréative, ainsi que sur la violence sexiste. Base de référence : Exploitation limitée des résultats de recherche par les élus Objectif : Utilisation fréquente des résultats de recherche par les élus.	appuyer leurs travaux législatifs. (Produit 3.1.1)	Total : 1 million Total provenant des ressources ordinaires : 22,5 millions de dollars Total provenant d'autres ressources : 10,6 millions de dollars Total général : 33,1 millions de dollars

Annexe III

Gouvernement vietnamien – Programme de coopération de l'UNICEF

Tableau récapitulatif des résultats, 2012-2016, incluant le budget indicatif

Domaine d'intervention 1 du Plan unique : Croissance inclusive, équitable et durable				
Résultat du Plan unique : 1.1				
Indicateur de résultat sélectionné pour le Plan unique : Taux de pauvreté touchant les enfants				
Domaine d'intervention pertinent du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF : domaine d'intervention 5 : Plaidoyer et partenariats pour les droits de l'enfant				
Partenaires	Contributions de l'UNICEF	Indicateurs, bases de référence et objectifs	Produits indicatifs du Plan unique	Montant indicatif des ressources (en dollars É.-U.)
Mimistère de la planification et de l'investissement; Mimistère du travail, des invalides et des affaires sociales; Comité des minorités ethniques; Bureau de l'Assemblée nationale et commissions et instituts pertinents; Bureau des statistiques générales; Comités du peuple de certaines provinces	L'UNICEF appuiera le suivi axé sur l'enfant, des activités de développement socioéconomique et des obligations internationales, mettant l'accent en particulier sur la pauvreté multidimensionnelle touchant les enfants. Cela comprend le renforcement des capacités pour intégrer les indicateurs axés sur les enfants dans les systèmes nationaux de statistiques et les enquêtes sociodémographiques.	Indicateur : Existence d'informations stratégiques actualisées sur la situation des enfants au Vietnam. Base de référence : L'analyse de la situation nationale de 2010 est disponible. Objectif : L'analyse actualisée de la situation nationale et provinciale achevée d'ici à 2015. Indicateur : Mesure dans laquelle la pauvreté multidimensionnelle touchant les enfants est intégrée dans les opérations tendant à mesurer la réduction de la pauvreté et dans les cadres de décision sur la réduction de la pauvreté	Les capacités des producteurs, fournisseurs et utilisateurs de données sont renforcées en vue de la planification et du suivi du développement socioéconomique sur la base de données factuelles. (Produit 1.1.1)	Ressources ordinaires : 1,5 million Autres ressources : 3,4 millions Total : 4,9 millions
Autres partenaires : PNUD; FNUAP; OMS; Banque mondiale; instituts de recherche; organisations de masse; agences du Parti et médias	L'UNICEF appuiera l'intégration de l'approche multidimensionnelle à la pauvreté touchant les enfants dans les politiques de réduction et de mesure de la pauvreté.	Base de référence : Les cadres de décision appropriés reflètent de manière limitée l'approche multidimensionnelle à la pauvreté touchant les enfants. Objectif : Mesures et politiques spécifiques pour aborder les multiples dimensions de la pauvreté touchant les enfants.	Une approche multidimensionnelle et axée sur le développement humain est adoptée pour les composantes relatives à la réduction de la pauvreté, des plans de développement socioéconomique aux échelons national et infranational dans le but de lutter efficacement contre les formes chroniques et émergentes de pauvreté. (Produit 1.1.3)	

Domaine d'intervention 2 du Plan unique : Accès aux services essentiels de qualité et protection sociale

Résultats du Plan unique : 2.1, 2.2, 2.3 et 2.4

Indicateurs de résultats sélectionnés pour le Plan unique :

- 1) proportion de ménages bénéficiaires de prestations sociales; 2) proportion d'enfants de moins d'un an vaccinés contre la rougeole;
- 3) pourcentage des ménages ruraux ayant accès à des latrines sanitaires; 4) résultats obtenus par les élèves de cinquième année en mathématiques et en vietnamien;
- 5) acceptation des personnes qui vivent avec le VIH.

Domaines d'intervention pertinents du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF : Domaine d'intervention 1 : survie et développement du jeune enfant; Domaine d'intervention 2 : éducation de base et égalité des sexes; domaine d'intervention 3 : protection des enfants contre la violence, l'exploitation sexuelle et la maltraitance; domaine d'intervention 4 : le VIH/sida et les enfants et les enfants et, Domaine d'intervention 5 : plaider et partenariats pour les droits des enfants.

<i>Partenaires</i>	<i>Contributions de l'UNICEF</i>	<i>Indicateurs, bases de référence et objectifs</i>	<i>Produits indicatifs du Plan unique</i>	<i>Montant indicatif des ressources (en dollars É.-U.)</i>
Ministère du travail, des invalides et des affaires sociales; Ministère de la santé; Ministère de l'éducation et de la formation; comité du peuple de plusieurs provinces; Bureau de l'Assemblée nationale, commissions et instituts intéressés	L'UNICEF appuiera la mise en œuvre de la stratégie de protection sociale axée sur les enfants, mettant spécialement l'accent sur l'assistance sociale, les œuvres sociales et la protection de l'enfant. L'UNICEF appuiera les plans d'action et le renforcement des capacités dans les secteurs de la santé et de l'éducation afin d'améliorer la prestation équitable des services nécessaires aux enfants, en particulier aux enfants appartenant aux minorités ethniques. Dans le secteur de la santé il faudra à cet effet stimuler la demande et renforcer la capacité institutionnelle pour faire usage des données factuelles et soutenir la mise en œuvre de programmes intégrés de soins de santé de manière à réduire les disparités dans les résultats se rapportant à la santé infantile. L'UNICEF appuiera la communication liée aux changements d'attitude pour obtenir de meilleurs résultats en ce qui concerne la nutrition, l'eau et l'assainissement.	Indicateur : Mesure dans laquelle le système de protection sociale tient compte de l'enfant. Base de référence : La protection sociale pour les enfants est limitée à des groupes extrêmement vulnérables ayant besoin d'une protection spéciale. Objectif : Adoption d'un système de prestations sociales pour les enfants, s'adressant particulièrement aux plus vulnérables. Indicateur : Taux d'allaitement maternel exclusif (de 0 à 6 mois) Base de référence : 17% Objectif : 50%	Des politiques complémentaires en matière juridique; des objectifs et possibilités de financement optionnels sont proposés et examinés par le gouvernement en vue de l'expansion de l'assistance sociale intégrée et adéquate, de l'assurance sociale, de l'action sociale et des services de protection. (Produit 2.1.3)	Ressources ordinaires : 10,3 millions Autres ressources : 46,8 millions Total : 57,1 millions
Autres partenaires : PNUD, OIT, FNUAP, OMS, UNESCO; Banque mondiale; Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ); Instituts de recherche; Organisations de masse; Agences du Parti; Organisations de défense des droits de l'enfant; médias et ONG internationales	L'UNICEF appuiera la mise en œuvre de la stratégie de protection sociale axée sur les enfants, mettant spécialement l'accent sur l'assistance sociale, les œuvres sociales et la protection de l'enfant. L'UNICEF appuiera les plans d'action et le renforcement des capacités dans les secteurs de la santé et de l'éducation afin d'améliorer la prestation équitable des services nécessaires aux enfants, en particulier aux enfants appartenant aux minorités ethniques. Dans le secteur de la santé il faudra à cet effet stimuler la demande et renforcer la capacité institutionnelle pour faire usage des données factuelles et soutenir la mise en œuvre de programmes intégrés de soins de santé de manière à réduire les disparités dans les résultats se rapportant à la santé infantile. L'UNICEF appuiera la communication liée aux changements d'attitude pour obtenir de meilleurs résultats en ce qui concerne la nutrition, l'eau et l'assainissement.	Indicateur : Preuve établie de la pertinence et de l'utilité de l'enseignement bilingue à partir de la langue maternelle. Base de référence : Recherche en cours sur les programmes d'action. Objectif : Preuves circonstanciées mises à la disposition des décideurs. Indicateur : Existence et degré d'exécution d'une stratégie de sensibilisation de large portée, visant à combattre les préjugés et la discrimination à l'encontre des personnes atteintes du VIH/sida. Base de référence : Il n'existe aucune stratégie. Objectif : Une stratégie est proposée et mise en œuvre.	Des prescriptions en matière politique et un appui technique sont fournis pour affirmer les composantes de systèmes de santé humaine et animale aux niveaux national et local. (Produit 2.2.1)	Des données ventilées, de haute qualité sont offertes pour faire en sorte que les politiques en matière d'éducation soient inclusives, appropriées et pédagogiquement adaptées,

Partenaires	Contributions de l'UNICEF	Indicateurs, bases de référence et objectifs	Produits indicatifs du Plan unique	Montant indicatif des ressources (en dollars É.-U.)
	<p>La contribution de L'UNICEF portera en outre sur l'expérimentation et le renforcement de programmes d'enseignement bilingue à partir de la langue maternelle.</p>		<p>en particulier aux groupes vulnérables et défavorisés. (Produit 2.3.1)</p> <p>Les cadres nationaux de politique dans le domaine juridique concernant le VIH, sont complétés pour faciliter les prises de décisions en connaissance de cause, dans le but de lutter efficacement contre les préjugés, la discrimination et l'injustice. (Produit 2.4.1)</p>	
<p>Domaine d'intervention 3 du plan unique: gouvernance et participation</p>				
<p>Résultats du Plan unique : 3.1, 3.2 et 3.3</p>				
<p>Indicateurs de résultats sélectionnés pour le Plan unique : 1) Pourcentage de nouvelles lois qui, au stade de projets de lois étaient accompagnées d'une analyse technique écrite de leur impact sur les citoyens, en particulier sur les groupes vulnérables et défavorisés;</p> <p>2) pourcentage de citoyens qui déclarent que la qualité des services publics et des administrations s'est améliorée; 3) pourcentage de la population classée dans le quintile le plus pauvre ayant accès aux services publics.</p>				
<p>Domaines d'intervention pertinents du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF : Domaine d'intervention 3 : protection de l'enfant contre la violence, l'exploitation sexuelle et la maltraitance; domaine d'intervention 5 : plaidoyer et partenariats pour la défense des droits de l'enfant.</p>				
Partenaires	Contributions de l'UNICEF	Indicateurs, bases de référence et objectifs	Produits indicatifs du Plan unique	Montant indicatif des ressources (en dollars É.-U.)
<p>Bureau de l'Assemblée nationale et commissions concernées;</p> <p>commissions et instituts appropriés; plusieurs conseils du peuple;</p> <p>Ministère de la justice;</p> <p>Ministère de la planification et de l'investissement;</p>	<p>L'UNICEF soutiendra les efforts des personnalités élues pour veiller à ce que les droits de l'enfant soient respectés et que les questions relatives aux enfants soient incorporées dans l'examen des lois.</p> <p>L'UNICEF aidera le gouvernement à mettre en place un système judiciaire favorable</p>	<p>Indicateur : Mesure dans laquelle les élus ont accès aux informations stratégiques concernant la situation des enfants afin d'être suffisamment renseignés lorsqu'ils examinent les projets de lois.</p> <p>Base de référence : Les élus n'ont généralement qu'un accès limité à l'information sur la situation des enfants.</p> <p>Objectif : Les élus concernés sont bien renseignés sur la situation des enfants.</p>	<p>Les corps élus ont accès à des recherches et des données de haute qualité pour les guider dans leurs travaux législatifs. (Produit 3.1.1).</p> <p>Le cadre politique, juridique, et réglementaire est complété de manière à intégrer les droits de la</p>	<p>Ressources ordinaires : 6,25 millions</p> <p>Autres ressources : 11,8 millions</p> <p>Total : 18,05 millions</p>

<i>Partenaires</i>	<i>Contributions de l'UNICEF</i>	<i>Indicateurs, bases de référence et objectifs</i>	<i>Produits indicatifs du Plan unique</i>	<i>Montant indicatif des ressources (en dollars É.-U.)</i>
<p>plusieurs départements du Ministère de la planification et de l'investissement</p> <p>Autres partenaires : PNUD, organisations de masse; agences du Parti; organisations de défense des droits de l'enfant et les médias</p>	<p>aux enfants. Dans certaines provinces où la pauvreté touchant les enfants est élevée, l'UNICEF appuiera l'intégration des questions relatives à l'enfant dans le processus décisionnel et dans la prestation de services sociaux essentiels, tenant particulièrement compte des enfants les plus vulnérables.</p>	<p>Indicateur : Mesure dans laquelle il est tenu compte dans les principaux textes législatifs des enfants en contact avec la justice.</p> <p>Base de référence : Le code de procédure pénale ne prévoit actuellement de procédures spéciales que pour les enfants en conflit avec la loi.</p> <p>Objectif : Des procédures attentives aux enfants et applicables à tous les enfants en contact avec la loi figurent dans le code de procédure pénale et les principaux textes de lois.</p> <p>Indicateur : Mesure dans laquelle les plans de développement socioéconomique des provinces se fondent sur une approche intégrée à la promotion du bien-être de l'enfant.</p> <p>Référence de base : Limitée.</p> <p>Objectif : Prise en compte totale de l'enfant dans les plans de développement socioéconomique de certaines provinces.</p>	<p>plupart des groupes vulnérables et faciliter leur accès à la justice.</p> <p>(Produit 3.2.1)</p> <p>Les organismes gouvernementaux au niveau national sont en mesure de pratiquer une approche intersectorielle et fondée sur des données factuelles à la planification ainsi qu'à l'élaboration et à l'application de politiques sectorielles, visant à fournir des services publics de base aux groupes les plus vulnérables et défavorisés.</p> <p>(Produit 3.3.1)</p>	<p>Ressources pour 2012-2016 : Budget ordinaire : 8,05 millions Autres ressources : 62 millions; Total : 80,05 millions</p>